

Tarifs au trimestre / enfant (hors coût association)	
4 soirs / semaine sur le trimestre	50,00 €
3 soirs/ semaine sur le trimestre	37 ,50 €
2 soirs/ semaine sur le trimestre	25,00 €
1 soir/ semaine sur le trimestre	12,50 €

3) Les paiements

Toute inscription sera facturés par paiement anticipé lors des réservations.
 Les chèques bancaires ou postaux doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public.
 Les paiements en espèces sont acceptés.

4) Règles de vie

Afin de permettre à chaque enfant de vivre au mieux les temps consacrés à l'Accueil Périscolaire, il est important que chacun ait un comportement qui respecte les principes de vie en collectivité. Ces principes seront établis en concertation avec les enfants, l'équipe d'animation et les enseignants.

Les interdictions en vigueur durant le temps scolaire s'appliquent également pendant le temps périscolaire.

5) Discipline

Le comportement exagérément indiscipliné ou grossier de certains enfants est de nature à mettre en péril :

- Le calme nécessaire à la détente pendant le repas,
- Le bon déroulement des activités,
- Le respect du personnel,
- La sauvegarde du matériel,
- Leur sécurité ainsi que celle de leurs camarades.

Dans cet esprit, les enseignants et les parents seront informés des problèmes posés par leur enfant afin d'obtenir une amélioration de son comportement.

En dernier ressort, et si cette mesure se révèle inefficace, une commission de discipline sera saisie. Elle pourra être amenée à prononcer une **exclusion du restaurant scolaire provisoire ou définitive**.

6) Acceptation du règlement

La non-acceptation du règlement ou le refus de fournir les documents ou justificatifs évoqués dans le règlement ne permettront pas d'inscrire votre ou vos enfants.

Le Maire,

Frédéric LACAS